

L'Opus Dei n'a pas été condamnée par la justice.

05/04/2013

Contrairement à une information erronée publiée sur internet, l'Opus Dei n'a jamais été condamnée par la justice. Elle n'a en effet jamais été citée à comparaître dans l'affaire Catherine Tissier visée par cette information.

Pour comprendre les différents aspects de cette affaire, nous vous invitons à lire la chronologie exacte

des faits dans cette rubrique de presse ainsi que cet article.

Et à prendre contact avec notre service de communication au 06 73 79 49 34.

Paris, le 5 avril 2013

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-fr/article/lopus-dei-na-pas-ete-condamnee-par-la-justice/> (24/12/2025)